



**RESUME DU PROCES VERBAL DE LA QUATORZIEME (14^e)
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - SENEGAL II**

Le samedi 15 juillet 2023, s'est tenue la 14^{ème} session du Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal II dans le cadre d'une retraite prévue le 13 juillet 2023 au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) de Senelec sis à Cap des Biches, et du 14 au 16 juillet 2023 à l'Hôtel Lamantin Beach à Saly.

Le Président du Conseil de Surveillance M. Diatourou NDIAYE a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil de Surveillance à cette 14^e session. Celle-ci intervient en clôture de la retraite de 3 jours qui a débuté par la formation des membres du Conseil sur les Techniques électriques pour non-électriciens dénommée « Electricity 101 » dispensée par le Centre de Formation et Perfectionnement Professionnel (CFPP) de Senelec en relation avec l'équipe du projet Transport de MCA-Sénégal II, suivie d'une visite des centrales C3 et C4 de Cap de Biches et de la centrale West African Energy (WAE) en cours de construction. Cette retraite s'est poursuivie à Saly par des sessions de renforcement des capacités du Conseil sur les activités transversales du Compact, animées par les membres des direction Performance environnementale et Sociale, Genre et Inclusion Sociale, Suivi-Evaluation et Analyse Economique.

Lors de cette session, le Président de séance M. Diatourou NDIAYE a d'abord soumis l'ordre du jour à l'approbation du Conseil, et en l'absence d'observations a noté son adoption en suggérant de démarrer la réunion par l'examen du PV de la 13^e session du Conseil de Surveillance qui a été approuvé par la résolution n° MCASENII-CS14-RES001.

Sur instruction du Président du Conseil, le Directeur général de MCA-Sénégal, M. Oumar DIOP a procédé à la lecture du tableau renseignant les différentes recommandations formulées par le Conseil lors de sa 13^e session et les différentes actions mises en œuvre par le MCA-Sénégal II.

Ensuite, au titre des informations générales, le Directeur Général a informé les membres du Conseil de la tenue de plusieurs rencontres d'échanges notamment l'atelier de présentation du

livrable relatif à la structure organisationnelle de la CRSE, les réunions de démarrage des contrats AIS et GIS, la revue conjointe du portefeuille du Senegal Power Compact, la signature d'un accord de partenariat avec la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale et le renforcement des capacités de la presse économique.

Le DG de MCA-Sénégal II a rappelé les audits avec le cabinet Ernest & Young et celui des comptes consolidés de MCC dont les résultats seront présentés ultérieurement au Board.

S'agissant de l'état d'avancement du Programme, le DG Oumar DIOP a débuté par présenter l'état de satisfaction des Conditions Préalables (CP) aux décaissements des fonds du Compact, la situation relative aux trois projets du Compact en cours d'exécution avant de faire le point sur la Performance Environnementale et Sociale, sur le Genre et l'Inclusion Social et le Suivi-Evaluation et l'Analyse Economique. Concernant le volet Passation des Marchés, le Directeur général adjoint chargé des Operations a fait noter aux membres du Conseil que le MCA-Sénégal a signé 142 contrats dont 80 en cours d'exécution et 55 marchés dont le lancement est prévu durant le trimestre suivant.

Sur autorisation du Président du Conseil, la situation a été faite sur le Fonds de Développement du Compact (CDF) qui a été clôturé et sur le Fonds du Compact.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les résolutions suivantes :

- Résolution n° MCASENII-CS14-RES001 : Procès-verbal de la 13e session du Conseil ;
- Résolution n° MCASENII-CS14-RES002 : Plan de Passation des Marchés N°18 (PP18) ;
- Résolution n° MCASENII-CS14-RES003 : Accord d'entité de mise en œuvre avec l'ANSD ;
- Résolution n° MCASENII-CS14-RES004 : Modification de l'Organigramme de MCA-Sénégal II ;
- Résolution n° MCASENII-CS14-RES005 : Stratégie de rétention du personnel de MCA-Sénégal II ;
- Résolution n° MCASENII-CS14-RES006 : Pouvoirs pour formalités.